



FEDERATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE FRUITS

Le 26 février 2010

La mobilisation de la FNPF sauve des emplois

Pour répondre au souci de compétitivité de l'Agriculture française par rapport à celle des autres États membres de l'Union européenne, Bruno LE MAIRE annonçait lors du Congrès de la FNPF, le 28 janvier 2010, un dispositif complémentaire d'allègement du coût du travail. Intégré dans le projet de loi de finances rectificative exceptionnelle pour 2010, il concernait la seule main d'œuvre saisonnière agricole et donc tout particulièrement les producteurs de fruits puisqu'ils embauchent à eux seuls près de 130 000 saisonniers par an.

Cependant, malgré les avantages que cette nouvelle mesure représentait dans sa première écriture, elle remettait en cause les acquis de la profession sur les groupements d'employeurs. En effet, elle mettait en péril l'existence de ceux-ci mais aussi et surtout le maintien des emplois induits.

C'est pourquoi la FNPF s'est rapidement mobilisée, avec efficacité et succès, pour obtenir que le projet de loi de finances rectificative exceptionnelle pour 2010 soit amendé sur ce point. Ainsi les acquis sont-ils conservés. Avec eux de nombreux emplois sont sauvegardés sur tout le territoire et le risque de leur précarisation écarté.

La FNPF se félicite de cette avancée significative ainsi que de l'engagement du gouvernement et des parlementaires sur le sujet. Les producteurs de fruits attendaient ce premier pas. Le second consistera à mettre en place la Contribution au Maintien de l'Emploi pour alléger le coût du travail permanent.

Contact : **Emmanuel DEMANGE**, Directeur
Tél. : **01.53.83.48.75**
Courriel : e.demange@fnpfruits.com

C'est le moment de déguster... sans modération ...

... des kiwis, pommes, poires amoureuxment élaborés par nos producteurs, ils sont présents chargés d'énergie, sur les étals.